

Rentrée 2012

Un plan d'urgence pour la vie scolaire

Depuis 2002, une dégradation de l'accueil et de la vie scolaire des élèves s'est amorcée. L'animation socio-éducative, l'accompagnement scolaire sont trop souvent délaissés par des équipes centrées, faute de moyens suffisants, sur la surveillance et la sécurité. Une perte sèche de près de 17 000 personnels (extinction des emplois jeunes et transformation des MI/SE en assistants d'éducation, *Source : PLF 2011*). Dans le même temps, les recrutements de Conseillers Principaux d'Education ont diminué au point de ne pas couvrir les besoins en postes vacants et en remplacement, les créations de postes en collège sont souvent le résultat de redéploiements au détriment de lycées avec internat. Il reste près de 400 collèges sans poste de CPE.

Parallèlement, la politique d'affichage concernant les internats s'est focalisée sur quelques établissements phares dit « d'excellence » laissant les internats classiques sans projet ni moyens d'innovation pédagogique et éducative.

Dans un contexte de restriction budgétaire, l'extension du périmètre d'intervention (accompagnement éducatif, école ouverte, parcours individualisés ...), la lutte contre l'insécurité, l'absentéisme n'ont pas été l'occasion du développement qualitatif et quantitatif de l'encadrement éducatif à la mesure des besoins des élèves et des familles.

L'apparition et la multiplication de contrats divers pour assumer des missions éducatives complexes n'ont pas rattrapé les difficultés générées par la perte des moyens d'éducation et de surveillance. La circulaire « Vaincre l'absentéisme » (31/01/2011) reste inapplicable et contestée dans son esprit. La note de vie scolaire elle non plus, n'a pas fait la preuve de son efficacité éducative. La question de l'évaluation des compétences psycho sociales des élèves doit être remise à plat afin d'éviter de renforcer les ségrégations et stigmatisations sociales.

Alors que leurs conditions de travail se sont durcies (*cf : enquête du Carrefour santé social*), et que l'application de l'ARTT (35 heures hebdomadaires) est encore trop souvent source de conflit, les CPE ont vu leur pouvoir d'achat stagner. Pas concernés par les mesures de défiscalisation des heures supplémentaires, ils ne sont que 5 % à accéder à la hors classe contre 7% des certifiés.

Les stagiaires CPE doivent être formés aux côtés des enseignants afin de renforcer les complémentarités pédagogiques et éducatives. Alors que se développent les masters universitaires, la professionnalisation des CPE pourrait se traduire par la création d'une agrégation ou son équivalent, vraie reconnaissance de leur apport à la réussite des élèves.

Demandes	Commentaires
Recruter en urgence Ouverture de listes complémentaires aux concours externe et interne. Recruter 150 CPE de plus dès cette rentrée.	Le nombre de candidats présents le permet de recruter plus et en urgence. Il reste près de 400 établissements sans CPE et de très nombreux collèges accueillant plus de 600 élèves n'ont qu'un poste de CPE et doivent être pourvus d'au moins un poste supplémentaire. La demande des élèves et de leur famille est forte, le CPE est un interlocuteur privilégié, son écoute et son positionnement en tant que tiers éducatif sont des facteurs favorisant l'intégration scolaire.

<p>A terme, un plan pluriannuel de recrutement avec des objectifs éducatifs ambitieux. Augmenter les recrutements pour rattraper les pertes depuis 2006 et permettre des créations de postes dans les établissements sans CPE ou sous dotés</p>	<p>Pour assurer un suivi de qualité des élèves par des personnels spécialisés et qualifiés en lien avec les équipes pédagogiques et éducatives, les CPE doivent avoir un effectif raisonnable d'élèves à suivre. Notre mandat est d'un CPE pour 250. Un plan pluriannuel de recrutements doit aboutir à la dotation en poste de CPE de chaque établissement puis adapter le nombre de postes par établissement selon leur taille et leurs besoins spécifiques (internat, demi-pension, environnement social, architecture ...)</p>
<p>Publier enfin, après concertation, une circulaire nationale d'application de l'ARTT. Faute de créations d'emplois et dans la situation de pénurie qui s'en est suivie, l'application des 35h est encore source de tensions dans les établissements.</p>	<p>Le retour de la droite au pouvoir et ses premiers assauts contre les 35h n'ont pas permis la clarification nationale promise sur l'ARTT des CPE. Quelques déclinaisons académiques existent, même très imparfaites, elles comportent des garanties et une clarification utile. Une circulaire nationale serait un signe fort pour la catégorie</p>
<p>Dans l'attente des recrutements nécessaires, reconnaître la charge de travail par une NBI pour les CPE en charge de plus de 250 élèves et aligner les heures à taux spécifique sur l'HS des enseignants.</p>	<p>Mandats du congrès de Reims.</p>
<p>Renforcer les équipes d'assistants d'éducation en urgence notamment en collège par des crédits complémentaires dès la rentrée 2012.</p>	<p>Donner aux collèges et aux lycées les moyens d'un accueil et d'un encadrement des élèves de qualité par la définition de critères de dotation fiables, actuellement, il y a trop peu de transparence et de lisibilité en la matière</p>
<p>A terme, donner la priorité aux étudiants, avec des conditions de travail compatibles avec leur poursuite d'études, Rétablir le critère social lors du recrutement, assuré par l'autorité académique, de même que la « gestion des carrières ». En finir avec les contrats d'insertion sur des emplois de surveillance</p>	<p>Le turn over des personnels, la superposition de contrats précaires et de statuts différents rendent difficile l'organisation et la stabilité des équipes pourtant nécessaires à l'établissement d'un climat éducatif serein. Le recrutement et la gestion locale de ces personnels montrent des dérives et une remise à plat de cette question s'impose. La surveillance par des étudiants proches en âge des élèves, en situation de réussite scolaire eux-mêmes, est une plus-value dans les établissements et ne doit pas être réservée à ceux situés près des villes universitaires.</p>
<p>Alléger le service des stagiaires en urgence Les stagiaires CPE doivent bénéficier d'une décharge de 12 heures pour à terme n'être en stage en responsabilité que sur 1/3 du service.</p>	<p>Pour les stagiaires CPE, il faut du temps pour se former et une offre de formation initiale et continue de qualité aux côtés des enseignants.</p>
<p>Une concertation doit être mise en place en vue d'un cahier des charges national définissant des contenus et des attendus de formation avec des parties communes avec les enseignants et des parties spécifiques au métier de CPE. En attendant une discussion plus globale sur les</p>	<p>Le référentiel de compétences actuel, commun avec les enseignants, ne présente pas de spécificité pour les CPE, ses adaptations sont locales et n'ont pas été l'objet de concertation avec la profession.</p>

<p>contenus des épreuves des concours externes et internes, en finir dès 2013 (juillet?) avec la partie d'épreuve « agir en fonctionnaire de l'état, de façon éthique et responsable ».</p>	
<p>Pour une autre évaluation des CPE En urgence, abroger le décret portant appréciation de la valeur professionnelle et entamer des négociations pour une évaluation conseil, croisée, sans lien avec la carrière. La définition d'un protocole d'inspection doit être remise à plat.</p>	<p>Sans inspection issue du corps, la méconnaissance du métier et de ses gestes professionnels par la plupart des IPR EVS est notoire. En l'état actuel des choses, l'action des CPE doit être évaluée dans les 3 domaines de compétences définis par leur statut, sans référence à une appartenance à l'équipe de direction ou « de pilotage ». La formation continue doit répondre aux attentes des professionnels et se nourrir de la recherche, elle est actuellement sinistrée.</p>
<p>Pour une agrégation d'éducation ou son équivalent Elle permettra des promotions internes, une formation de formateurs, le renforcement du lien avec la recherche, l'enrichissement des pratiques et de la formation continue .</p>	<p>La seule possibilité de promotion pour un CPE est de changer de métier, ce n'est pas acceptable. Les cursus universitaires en complète évolution, adossés aux masters d'éducation, doivent faciliter cette promotion interne des personnels et cette valorisation du métier.</p>
<p>Pour un accès à la hors classe augmenté en urgence pour les CPE A terme une carrière accélérée correspondant aux échelons terminaux de la hors classe.</p>	<p>Seulement 5 % des CPE promouvables accèdent à la hors classe, contre 7% des certifiés. Les critères d'attribution, sont trop variables d'une académie à l'autre, ils doivent au contraire valoriser la carrière et permettre un départ à la retraite avec une carrière complète.</p>
<p>Développer la concertation et le travail en équipe, en finir avec les préfets des études dès la rentrée. La superposition de leurs missions avec celles des autres personnels et l'instauration de cette hiérarchie intermédiaire ne sont pas la réponse au renforcement du lien entre l'éducatif et le pédagogique. Celui-ci passe par la reconnaissance des qualifications et des complémentarités des différents acteurs et l'instauration de temps et d'espaces de concertation.</p>	<p>Les problématiques des élèves en difficulté scolaire sont complexes, par la diversité et la complémentarité de leurs différents champs d'intervention, les équipes sont à même d'apporter des réponses à la fois pédagogiques et éducatives. Le rapport aux familles, développer sur le temps, est une spécificité du champ d'intervention des CPE avec une approche globale de l'élève en lien avec les équipes pédagogiques et éducatives.</p>